

Le Burundi s'attaque au problème de la traite des êtres humains

@rib News, 08/04/2017 – Source Xinhua Burundi : les parlementaires appellent au démantèlement des réseaux criminels en matière de trafic d'êtres humains Les parlementaires burundais ont appelé vendredi le gouvernement à enclencher rapidement une synergie de toutes les forces vives de la nationale, en vue d'un démantèlement des réseaux criminels en matière de trafic d'êtres humains (TEH) dans le pays.

Ces représentants du peuple ont formulé cette recommandation dans un atelier organisé à leur intention par le ministère burundais des Droits de la personne humaine, pour vulgariser la loi n°1/28 du 29 octobre 2014 portant sur la prévention et la répression de la traite des personnes au Burundi. D'emblée, Félix Ngendabanyikwa, secrétaire permanent du ministère, a reconnu dans son mot d'ouverture de l'atelier "l'ampleur du mal" en soulignant que celui-ci est une problématique mondiale allant au-delà des frontières burundaises. D'après l'expertise onusienne, la traite des êtres humains générerait aux trafiquants environ 32 milliards de dollars, alors que chaque année, 2,5 millions de personnes, essentiellement femmes et enfants, tomberaient sous l'emprise des trafiquants. Selon l'Observatoire national pour la lutte contre la criminalité transnationale (ONLCT), en 2016, 824 filles et femmes burundaises ont été victimes du trafic d'êtres humains. "Au Burundi, ce fléau qui se présente sous diverses formes, frappe particulièrement des jeunes filles burundaises qui disparaissent des écrans-radars au niveau de leur cadre de vie moyennant certaines connections mafieuses. Le trafic de celles-ci est effectué avec des réseaux clandestins installés dans des pays voisins servant de sites de transit vers des pays lointains d'accueil où le risque d'y trouver la mort n'est pas écarté", a expliqué M. Ngendabanyikwa. Mme Claphe Christine Ntunzwenimana du même ministère a précisé que les victimes burundaises les plus affectées par le phénomène de trafic d'êtres humains, avec une prédominance féminine, proviennent de quatre provinces densément peuplées, que sont Ngozi, Kayanza, Karusi et Gitega. Comme pays voisins et lointains du Burundi servant de site de transit pour les enfants burundais victimes de ce trafic, Mme Ntunzwenimana a cité la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya, la Zambie, le Soudan du Sud, le Soudan du Nord, l'Ethiopie et le Malawi. Ces victimes burundaises de ce trafic, a-t-elle révélé, sont orientées vers les travaux champêtres, les travaux domestiques et ceux d'exploitation sexuelle en Asie (Liban, Oman, Arabie saoudite), en Amérique (Etats-Unis), en Europe (Norvège) et en Australie. Par ailleurs, selon une étude sur ce trafic commanditée par la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH, institution burundaise) en partenariat avec le projet GRAPP (Great Lakes Trafficking Protection Partnership), le Burundi a enregistré, pour la période allant de janvier 2010 à mars 2012, 174 victimes du TEH, parmi lesquelles on relève 47 enfants de moins de 18 ans. Pour leur part, des rapports produits par les Etats-Unis sur le TEH en 2011 et en 2015, indiquent que le Burundi est un pays d'origine des mineures et des femmes soumis au travail forcé et au trafic à des fins sexuelles. Ces rapports mentionnent en outre que le Burundi n'a pas encore pris d'initiatives pour identifier les victimes du TEH et pour offrir à celles-ci des services de protection les ciblant spécifiquement. "Néanmoins, quoique le Burundi soit encore classé sur la liste de surveillance de la catégorie II dans laquelle sont alignés les pays qui ne sont pas encore conformés aux normes minimales pour l'élimination du TEH, force est de reconnaître que les autorités gouvernementales déploient des efforts importants pour s'y conformer", nuancent ces rapports du gouvernement américain. Les parlementaires ont déploré que cet état des lieux ainsi dressé sur cette problématique au Burundi, ne fasse pas ressortir les actions menées dans le "combat contre les bourreaux". "Ce trafic se fait en réseaux et l'épineuse question qui se pose pour le Burundi, est celle de pouvoir identifier les commanditaires des crimes en la matière", se sont accordés bien des parlementaires dans leurs plaidoyers. Comme piste de solution pour le court et moyen terme, le député Pamphile Malayika de la circonscription électorale de Kirundo (nord-ouest), a suggéré que le Burundi "lave d'abord son linge sale en famille" en commençant par le démantèlement de son réseau national en matière du TEH.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});